

## Ethos rejette l'initiative 1:12

*Il appartient aux actionnaires et dirigeants d'entreprises de veiller à ce que la proportionnalité soit respectée en matière de salaires.*

La fondation Ethos recommande de rejeter le 24 novembre l'initiative 1:12 pour des salaires équitables. Le texte préconise un écart maximum arbitraire et qui ne tient pas compte de la situation spécifique de chaque entreprise comme le prévoient les principes d'Ethos. La fondation partage certes les préoccupations des auteurs de l'initiative, écrit-elle sur son site Internet. Elle rappelle qu'elle a toujours mis au cœur de son action la lutte contre les rémunérations excessives. Mais l'initiative des Jeunes socialistes va trop loin à ses yeux.

Il appartient aux actionnaires et aux dirigeants de chaque entreprise de veiller à ce que les principes de proportionnalité et de modération soient respectés en matière de salaires, estime Ethos. L'initiative demande que le salaire le plus élevé versé dans une entreprise n'excède pas de douze fois le salaire le plus bas. – (ats)

# L'urgence de soutenir le référendum

**FATCA. L'accord américain viole la souveraineté de la Suisse sans aucune contrepartie.**

PHILIPPE NANTERMOD\*

En session de septembre, les Chambres fédérales ont décidé de ratifier l'accord Suisse-USA dit «Fatca». Un référendum a été lancé, référendum qui mérite notre soutien, voici pourquoi.

Pour faire simple, Fatca est une loi interne américaine qui prévoit que les banques actives dans ce pays sont tenues de livrer des informations personnelles et financières sur les clients désignés «US Person», à défaut de quoi elles ne pourront plus commercer sur le continent, du moins pas dans des conditions acceptables.

Malheureusement, les dispositions de la loi s'avèrent particulièrement peu loquaces. Les informations à livrer ne sont pas clairement établies et le terme «US Person» concerne autant les personnes bénéficiant de la nationalité américaine que les (anciens) résidents ou leurs conjoints, qu'ils disposent ou non du passeport américain. Le champ d'applica-

tion pourrait s'étendre aux gens qui ont eu le malheur de profiter d'un séjour prolongé outre-Atlantique, pour des études par exemple, ou à quiconque aurait disposé dans sa vie d'un numéro de téléphone chez l'oncle Sam.

En tant que tel, une loi américaine n'a pas d'effet à l'étranger, et c'est le cas de Fatca. Pour que la puissance publique du gouvernement américain s'exerce, une banque doit nécessairement avoir un lien avec les Etats-Unis, ce qui est quasiment toujours le cas. Mais alors, pourquoi un accord international? Parallèlement, le fisc américain tente de conclure des accords internationaux dont l'objectif est de permettre aux banques de collaborer, chose qui s'avère pourtant possible sans relation conventionnelle. La Suisse ne signe pas un accord à chaque fois qu'un Etat adopte une loi interne. A ce jour, l'écrasante majorité des Etats n'ont pas ratifié de convention Fatca. De nombreux pays, dont notre voisin autrichien, n'ont même pas jugé utile d'entamer des négociations. Le message de ces Etats est simple: collaborez avec le gouvernement américain si vous le jugez utile, cela ne nous regarde pas, nous

n'avons pas à nous porter garant de l'application des lois internes américaines.

Alors pourquoi plier? L'intérêt direct de la convention est d'exonérer les petites banques (moins de 2% de clients extra-européens) et les caisses de pension des formalités bureaucratiques de Fatca. Après avoir pris contact avec l'Association suisse des banques qui mène un lobbying actif en faveur de la ratification, il s'avère que personne n'a jamais évalué ces avantages. Appliquer Fatca sans accord coûterait-il 10, 100 ou 1000 millions? Aucune idée. Personne n'a eu la décence de compter. Il est pour le moins curieux de crier haut et fort que l'absence de base conventionnelle décimera la place financière sans pour autant avoir la moindre idée concrète de ce qu'il en coûterait sans. De même, on peut estimer que l'immense majorité des Etats qui se passent d'un accord ont procédé à une pesée des intérêts, certainement plus complète que la nôtre.

Par contre, l'accord prévoit que les obligations des établissements bancaires en Suisse vis-à-vis du fisc américain seront régies par le droit américain. En la matière, les tribunaux suisses appliqueront les

lois votées à Washington. Or, ce droit peut, et va évoluer. Ce privilège que nous avons toujours refusé à notre partenaire européen, figure en toutes lettres dans la loi fédérale d'application.

Si le gouvernement américain décidait de réclamer les données de tous les clients, ou le nom des employés de banque, la Finma serait contrainte de s'assurer de la bonne application de ces normes. En la matière, la Suisse perd toute souveraineté, tout contrôle. Après les scandales à répétition de la surveillance du monde entier par la NSA, il est inimaginable que nos autorités acceptent un tel cheval de Troie dans nos institutions. Comble de l'indécence, Fatca interdit enfin aux petites banques de refuser des clients américains. Un bon moyen de leur imposer rapidement le régime prévalant pour les grandes et assoier le contrôle du fisc états-unien sur

l'ensemble de notre place financière.

Pour résumer, Fatca est un accord aussi inutile que malfaisant. Le Département fédéral des finances estime qu'il constitue un bon moyen d'améliorer nos relations avec Washington. Quelle naïveté! Après avoir voté sur un bon paquet de brouilles, il me paraît indispensable que le peuple se prononce sur une convention d'une importance qui risque de donner des idées à l'Union européenne. Dans ces conditions, je vous invite à signer le référendum. Les référendaires sommes malheureusement peu nombreux et nos moyens limités. Quelques minutes pour imprimer une feuille de référendum, la signer et la renvoyer contre des années de maintien de notre pleine souveraineté: le jeu en vaut la chandelle.

\*Député libéral-radical, Valais

FATCA EST UN ACCORD AUSSI INUTILE QUE MALFAISANT. LE DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES FINANCES ESTIME QU'IL OFFRE UN BON MOYEN D'AMÉLIORER NOS RELATIONS AVEC WASHINGTON. QUELLE NAÏVETÉ!

## Impôt routier: l'autogoal des clubs automobiles

*Seul un oui à la vignette à 100 francs mettra un terme à des décennies d'attentisme en matière de développement des infrastructures routières.*

Les opposants écologistes à la hausse de la vignette, liée à l'adaptation du réseau des routes nationales, ne sont pas nombreux en Suisse romande, mais ils existent. La présence d'une députée verte et représentante de l'Association Transports et Environnement (ATE) sur le plateau de l'émission Infrarouge, dans le camp du «non», composé par ailleurs d'un conseiller national UDC et du président du TCS suisse (sic), l'atteste si nécessaire.

Par ailleurs, les rangs des opposants écologistes à la vignette sont assez étoffés en Suisse alémanique pour que la version allemande du site Internet de l'ATE décline en cinq points un argumentaire contre la vignette, à savoir:

Non à une augmentation de la vignette permettant de financer la construction de nouvelles routes; non à l'affectation de la totalité des recettes générées par cette augmentation à des tâches strictement routières; non à une taxe forfaitaire, dont le prix ne dépend pas du nombre de kilomètres parcourus; non au grand contournement autoroutier de Morges, lié à la hausse de la vignette; non à des aménagements sur les quelque 400 kilomètres de routes principales repris par la Confédération dans le cadre de l'adaptation du réseau des routes nationales.

Il est pour le moins piquant de relever que cet argumentaire «vert» anti-vignette prend systématiquement le contre-pied de l'argumentaire du comité de centre-droite «oui à la vignette», soutenu par une grande part des milieux économiques, dont les associations économiques romandes. En d'autres termes, l'argumentaire des opposants écologistes à la

vignette confirme la véracité des arguments des partisans de centre-droite de cette dernière, à savoir: Oui à une augmentation de la vignette permettant d'adapter le réseau des routes nationales dont la conception date de 1960; oui à une augmentation de la vignette dont le produit sera intégralement affecté aux routes; oui à une augmentation de la vignette plutôt qu'à une augmentation correspondante des taxes sur les carburants; oui au grand contournement de Morges, dont la suite de la planification dépend de la hausse de la vignette; oui à des aménagements routiers tels que les contournements de La Chaux-de-Fonds et du Locle. Cela posé, on mesure à quel point l'argumentation des clubs automobiles opposés à la vignette, qui mettent systématiquement en doute le bien-fondé de cette mesure, est contre-nature, au point de risquer un magnifique autogoal en cas de refus de l'adaptation de la vignette le 24 novembre prochain.

Qui peut en effet garantir, compte tenu de l'existence d'opposants écologistes à la vignette, qu'un «Non» à cette dernière ne sera pas interprété comme un «Non au développement routier», dans la ligne de la politique de Moritz Leuenberger? A l'évidence, personne, surtout si le scrutin est serré.

Soyons donc clairs: seul un «oui» à la vignette mettra un terme à des décennies d'attentisme en matière de développement des infrastructures routières, indispensables à notre économie.

PATRICK EPERON  
Centre patronal



## Le texte insupportable qu'il faudra accepter

*L'initiative 1:12 est la résultante de dérapages. Il est triste pour les managers concernés de ne pas avoir la décence ni le bon sens d'éviter de telles exagérations.*

FRANÇOIS MEYLAN\*

Ce printemps, l'initiative Minder a été plébiscitée. Il était alors question de stopper la spoliation de nos entreprises cotées par un club de top managers. Mais aussi de responsabiliser nos gérants de caisses de pensions, responsables de placer nos fonds de retraite qui sont des ponctions obligatoires. Le succès de l'initiative Minder, avec recul, ne pouvait qu'être évident. Aujourd'hui, nous devons nous prononcer sur l'initiative 1:12 lancée par les Jeunes socialistes. On parle de tout autre chose. Il est à déplorer que le texte ne parle que d'entreprises et ne fait aucune allusion à la fonction publique, ni à l'Etat et ses régies. Par exemple, le ratio le plus extrême aux CFF est de 1:24.

On peut également s'interroger comment on en est arrivé à ce multiple arbitraire de 12. Il semblerait que l'esprit même de l'initiative soit que le collaborateur le mieux payé dans une entreprise ne puisse pas gagner plus en un mois que son collègue le moins bien payé en une année. Et finalement le dépassement de ce ratio ne concernerait qu'un millier de sociétés sur plus de 300.000 établies dans notre pays. Alors pourquoi pas? Mais qu'en est-il

des ratios? En France, à la sortie de la guerre, les Gaullistes (la droite d'alors) préconisait un maximum de 1:7 et les communistes 1:2. Pas plus tard qu'en 1998, on oscillait en Suisse autour de 1:13. Ce qui contraste méchamment avec les 1:500 relevé en 2009 chez Novartis ou encore le record atteint par le CEO de Credit Suisse quand il a exercé ses droits de participation en 2009... 1:1200! Voici pourquoi l'initiative 1:12 m'insupporte. Elle est la résultante de dérapages incontrôlés. Il est misérable pour les managers concernés de ne pas avoir la décence ni le bon sens d'éviter de telles exagérations. Des comportements néfastes pour tout bon libéral qui connaît la valeur de l'argent. Nos politiques et les médias ont aussi leur part de responsabilité. Ils ont durant des années adorés ces «managers.» Jadis d'autres idolâtraient le veau d'or.

S'il est admis qu'un esprit d'occidental décadent règne sur nos économies à l'agonie et sous perfusion de la planche à billets, ces salaires à millions sont bien la partie très visible de la tumeur. Et nos politiques, au lieu de se préparer au changement de paradigme qui s'imposera tôt ou tard d'une manière ou d'une autre, n'ont rien trouvé de plus courageux que de balayer le texte, ce printemps. Ils ont lourdement manqué l'occasion de contenir les débats. Ils n'ont pas estimé utile de proposer un contre-projet. Circulez il n'y a rien à voir. Certes l'initiative 1:12 n'a que peu de chances d'être acceptée. En tant que «mauvaise réponse» à de très bonnes questions.

Mais elle sera suivie d'autres actions. Comme dans la nature, tout déséquilibré finit par se corriger. Reste à savoir comment et avec quelle brutalité. C'est pour cela que le signal du 24 novembre doit raisonner. On doit soutenir cette 1:12, avant toute chose, pour réveiller les mentalités.

Tirer le frein à main pour ne pas laisser l'avarice et l'ignorance prendre le leadership sur ce siècle. L'ignorance parce qu'il faut l'être pour croire qu'il existe des «talents» qui méritent d'être payés des dizaines voire des centaines de fois plus que leurs collègues. Pourtant, seul on est rien. L'avarice parce qu'on souhaite toujours plus et plus vite. Qu'importe de basculer les équilibres qui composent un système libéral qui perdure. L'individu devient asservi à l'économie et plus le contraire. Nous sommes entraînés dans une fuite frénétique à la recherche de titres, d'argents, de plus et de beaucoup plus d'argents. Nous voulons plus que tout un statut. Parce qu'on nous jugera sur notre niveau de rémunération. Des pères de la pensée libérale tels qu'Adam Smith et Montesquieu doivent se retourner dans leur tombe. On ne parle plus de création de richesse durable et de bien être pour le plus grand nombre. C'est de la pure confiscation des gains de la productivité par un «club».

Et l'Etat, garant du bien commun, que peut-il faire quand le CEO de Novartis perçoit 85 fois le salaire d'un conseiller fédéral? Je voterai donc oui à l'initiative 1:12!

\*Conseiller financier

QUI PEUT GARANTIR QU'UN NON À LA VIGNETTE NE SERA PAS INTERPRÉTÉ COMME UN NON AU DÉVELOPPEMENT ROUTIER?